

## **CUROX M-302R**

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : CUROX M-302R

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**


## CUROX M-302R

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P235 Tenir au frais. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P315 Consulter immédiatement un médecin. <b>Stockage:</b> P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

## CUROX M-302R

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

frais.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène (No.-CAS 6846-50-0)

Butanone-2, peroxyde (No.-CAS 1338-23-4)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques  
Mélange liquide

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	>= 40 - < 45
Butanone-2, peroxyde	1338-23-4 215-661-2 01-2119514691-43	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 25 - < 30
Diacétone-alcool	123-42-2 204-626-7 01-2119473975-21	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 10 - < 15
Butanone	78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 5
Eau oxygénée	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Appeler immédiatement un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Appeler immédiatement un médecin.  
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Susceptible de nuire au fœtus.

## **CUROX M-302R**

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Provoque de graves brûlures.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## **CUROX M-302R**

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Nettoyer immédiatement les déversements.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

## **CUROX M-302R**

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter tout confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver à fond après manipulation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Reformer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température de stockage recommandée : < 30 °C
- Autres données : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

## CUROX M-302R

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butanone-2, peroxyde	2-Butanone, peroxide	CEIL	0,2 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			
Diacétone-alcool	Diacetone alcohol	VLE 8 hr	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Butanone	Butanone	TWA	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLE 8 hr	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Eau oxygénée	Hydrogen peroxide	VLE 8 hr	1 ppm 1,4 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-Butanone, peroxyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,05 mg/m <sup>3</sup>

##### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-Butanone, peroxyde	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg



## CUROX M-302R

Version 3.0      Date de révision: 15.10.2018      Numéro de la FDS: 600000000253      Date d'impression: 05.11.2018

	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
délai de rupture :  $\geq 480$  min  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : rouge  
Odeur : caractéristique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	< -25 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Point d'éclair	:	56 °C Méthode: ISO 3679
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	0,002 hPa (25 °C)
Densité	:	1,04 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	6,53 g/l légèrement soluble
Viscosité Viscosité, dynamique	:	21 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique

### 9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test ONU H.4 TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.
Indice de réfraction	:	1,434 à 20 °C
Auto-inflammation	:	

## **CUROX M-302R**

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.  
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter tout confinement.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.017 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### Composants:

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : LCLo (Rat): > 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Butanone-2, peroxyde:**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 2.500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

#### **Diacétone-alcool:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.002 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): >= 7,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : LD0 (Rat): > 1.875 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **Butanone:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.193 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Eau oxygénée:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.026 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.500 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce: Cochon d'Inde

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

#### **Diacétone-alcool:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **Butanone:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

## **CUROX M-302R**

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

**Eau oxygénée:**

Résultat: Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:**

**Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Butanone-2, peroxyde:**

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

**Diacétone-alcool:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

**Butanone:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

**Eau oxygénée:**

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Composants:**

**Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## **CUROX M-302R**

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

### **Butanone-2, peroxyde:**

Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation: Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

### **Diacétone-alcool:**

Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Butanone:**

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

: Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

### **Diacétone-alcool:**

Génotoxicité in vitro

: Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

### **Butanone:**

Génotoxicité in vitro

: Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Espèce: Souris  
Voie d'application: Intrapéritonéal  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Eau oxygénée:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

### **Composants:**

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.



## CUROX M-302R

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

### **Diacétone-alcool:**

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

1,847 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel  
mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

### **Composants:**

#### **Diisobuturate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
300 mg/kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire au fœtus., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel  
mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

### **Diacétone-alcool:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel  
mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel  
mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4,106  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 12.292  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

## CUROX M-302R

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

### **Butanone:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 10.000 mg/l  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 10.000 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 20.000 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: env. 1.002 Poids corporel mg / kg  
Térogénicité: NOAEC Parent: env. 1.002 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Diacétone-alcool:**

Organes cibles: Système respiratoire  
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Butanone:**

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Eau oxygénée:**

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Produit:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 200 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition: 28 d

## **CUROX M-302R**

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

Méthode: OCDE ligne directrice 407

### **Composants:**

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 200 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 407

#### **Diacétone-alcool:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 1,04 mg/l  
LOAEL: 4,685 mg/l  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition: 6 w  
Méthode: OCDE ligne directrice 412

Espèce: Rat  
NOAEL: 100 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

#### **Eau oxygénée:**

Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 90 d  
Symptômes: Aucune réaction secondaire.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### **Information supplémentaire**

##### **Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

##### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l

---

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

- Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 26,7 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 48 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

- Toxicité pour les poissons : NOEC (Poisson):  $\geq 6$  mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)):  $\geq 1,46$  mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr
- Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)):  $> 7,49$  mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : LOEC: 0,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## CUROX M-302R

Version 3.0      Date de révision: 15.10.2018      Numéro de la FDS: 600000000253      Date d'impression: 05.11.2018

---

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Butanone-2, peroxyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 26,7 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 48 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Diacétone-alcool:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):  
1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### Butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 308 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2.029 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 1.150 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

### Eau oxygénée:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,38 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,63 mg/l

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 :  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

##### **Butanone-2, peroxyde:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Diacétone-alcool:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301A

##### **Butanone:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Eau oxygénée:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,95

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,91 (25 °C)

##### **Butanone-2, peroxyde:**

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3 (25 °C)

**Diacétone-alcool:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,9

**Butanone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3 (40 °C)

**Eau oxygénée:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57  
Remarques: Calcul

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.



## CUROX M-302R

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADN** : UN 3105  
**ADR** : UN 3105  
**RID** : UN 3105  
**IMDG** : UN 3105  
**IATA** : UN 3105

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE  
(PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLACÉTON(E))  
**ADR** : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE  
(PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLACÉTON(E))  
**RID** : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE  
(PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLACÉTON(E))  
**IMDG** : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID  
(METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))  
**IATA** : Organic peroxide type D, liquid  
(Methyl ethyl ketone peroxide(s))

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 5.2  
**ADR** : 5.2  
**RID** : 5.2  
**IMDG** : 5.2  
**IATA** : 5.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID**  
Groupe d'emballage : Non réglementé

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2

### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 5.2  
EmS Code : F-J, S-R

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50 t	200 t

Autres réglementations : Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL (CA) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

NZIoC (NZ) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (US) : Dans l'inventaire TSCA

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

## CUROX M-302R

Version 3.0	Date de révision: 15.10.2018	Numéro de la FDS: 600000000253	Date d'impression: 05.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**CUROX M-302R**

Version  
3.0

Date de révision:  
15.10.2018

Numéro de la FDS:  
600000000253

Date d'impression:  
05.11.2018

---

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR